



## **FICHE D'EXPERIENCE**

### **La démarche d'élaboration du plan de concertation du projet de renouvellement urbain QUARTIER DU BLANC MISSERON VILLES DE CRESPIN ET QUIEVRECHAIN (59)**

#### **LE CONTEXTE DU QUARTIER**

Le quartier du Blanc Misseron est un quartier intercommunal et transfrontalier situé sur les communes de Crespin (4453 habitants) et Quiévrechain (6131 habitants), en limite de la frontière belge.

Deux axes principaux de liaison structurent le quartier : l'axe Valenciennes – Mons (orienté Est/Ouest) et l'axe Crespin Centre – Quiévrechain Centre (orienté Nord/Sud).

Le secteur de Crespin-Quiévrechain souffre des méfaits de la crise économique et industrielle. En effet, l'urbanisation s'étant organisée initialement à partir des activités industrielles aujourd'hui stoppées, l'organisation de l'habitat a perdu de sa cohérence et ces friches entretiennent une image d'abandon.

Aujourd'hui, ce quartier regroupe environ 3000 personnes logées dans un habitat individuel privé d'origine industrielle et dans un petit ensemble de logements sociaux (37 logements propriété du PACT) qui regroupent notamment des familles en difficulté.

Un diagnostic réalisé en 2000 a fait apparaître les spécificités suivantes :

- un taux de chômage de 29,5%
- 17% de la population au RMI
- une part importante des familles monoparentales en dessous du seuil de bas revenus
- des problèmes liés à l'alcoolisme, tabagisme et à l'état de vétusté de l'habitat
- une population jeune importante avec des problématiques de retard scolaire de fuite des établissements scolaires...

## Le contexte institutionnel et les dispositifs existants

Les communes de Crespin et de Quiévrechain font partie d'un **SIVOM** regroupant également les petites communes de Thivencelle et Saint Aybert, toutes intégrées dans la **Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole**.

Le SIVOM a la **compétence Politique de la Ville** depuis 2000 pour intervenir sur Crespin, Quiévrechain et Thivencelle.

Le territoire de la ville de Quiévrechain est inscrit dans le cadre de la politique de la ville depuis 1983 (procédure DSQ). Les villes de Crespin et Thivencelle ont rejoint le dispositif en 1999.

Le territoire de Blanc Misseron est couvert par plusieurs dispositifs:

- La ville de Quiévrechain est inscrit dans une **Zone Urbaine Sensible (ZUS) et une Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU)**
- La partie centrale est couverte par un **Grand Projet de Ville** multi-sites du Valenciennois

Les villes de Crespin, Onnaing, Quiévrechain, Thivencelle et Vicq se sont engagées en 1999 dans la réalisation d'un diagnostic afin de repérer les problématiques et les enjeux de ces territoires. Il en est ressorti deux territoires de projets : Onnaing et Vicq d'une part et Crespin, Quiévrechain, et Thivencelle d'autre part.

Une commission de travail « projet » (élargie aux professionnels, associations et habitants) s'est alors mise en place pour ce dernier territoire de projet afin d'étudier différents axes de développement. Un comité de pilotage partenarial associant les deux villes et le SIVOM coordonnent l'ensemble des réflexions conduites avec l'aide, dès 2001, du cabinet BETURE-TESSON pour définir un projet d'aménagement et de renouvellement urbain sur le quartier intercommunal du Blanc Misseron.

D'autres dispositifs existent par ailleurs sur le territoire : un F.P.H sur chacune des villes de Crespin et Quiévrechain, un Fond de Travaux Urbains à l'échelle du SIVOM, un Comité de quartier.

La Maison du GPV est installée au cœur du quartier et inaugurée en 2003. Elle accueille l'équipe du SIVOM en pilotage du projet urbain et du plan de concertation avec les habitants et partenaires.

## Les enjeux du renouvellement urbain

Suite à une étude stratégique menée sur le quartier du Blanc Misseron, la convention- cadre du GPV du Valenciennois fixe dès fin 2001 les éléments de stratégie pour le quartier, ces mêmes éléments étant repris dans le dossier de présentation de l'opération de renouvellement urbain transmis à **l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en juin 2004.**

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- *Créer un pôle urbain entre Valenciennes et Mons* et intégrer Blanc Misseron à l'agglomération valenciennoise et transfrontalière. Développer les liaisons de desserte locales, améliorer les dessertes entre Quiévrechain et Valenciennes.
- *Confirmer Blanc Misseron comme pôle de services du territoire du SIVOM* Renforcer les équipements de proximité et intercommunaux, confirmer les pôles d'activité économique
- *Revaloriser l'image du quartier en créant un cadre paysager et urbain de qualité*
- *Résorber les friches industrielles,* améliorer les liaisons du quartier vers les divers équipements.

L'intervention sur le quartier se décline en un programme d'interventions prioritaires dans les 5 prochaines années.

Un programme d'interventions complémentaires à plus long terme portera sur le traitement des friches industrielles dont la problématique est apparue après l'élaboration du schéma directeur initial.

### Dans le domaine de l'habitat :

- la démolition de 37 logements collectifs du PACT
- un programme de reconstruction (Val Hainaut Habitat) de :
  - 85 logements collectifs
  - 128 logements individuels
- la construction de 45 logements par l'Association Foncière Logement.
- L'engagement d'une OPAH-RU pour la réhabilitation du parc privé sous la maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole.

### Dans le domaine des équipements :

- la construction d'un **complexe sportif,**
- la construction d'une **maison des services et du citoyen** (pôle service public) destinée à rapprocher les services publics des habitants,
- la construction d'un **complexe socio-éducatif et scolaire** (pôle éducation-culture-loisirs) comprenant un service multi-accueil petite enfance, un service de restauration scolaire, l'extension de l'école maternelle et la création d'un jardin pédagogique, une salle polyvalente.
- **la délocalisation du collège** situé actuellement dans des locaux obsolètes et excentrés au Sud de Quiévrechain.

### Dans le domaine des aménagements :

- la requalification partielle **des axes structurants du quartier** (avenue Jean Jaurès et rue des Déportés)
- le **réaménagement des îlots** après construction des équipements et des logements.

## La conduite du projet

Compte tenu de l'ampleur du **projet de restructuration urbaine** du quartier Blanc Misseron, la Communauté d'Agglomération a déclaré **d'intérêt communautaire** les périmètres d'intervention. La délégation de maîtrise d'ouvrage est en cours de contractualisation.

Le SIVOM assure le pilotage du relogement, des démarches de concertation avec les habitants et reste maître d'ouvrage des équipements publics à l'exception du collège pour lequel la M.O est assurée par le Conseil Général.

La maîtrise d'ouvrage des constructions de logements est assurée par Val Hainaut Habitat et l'Association Foncière Logement.

La maîtrise d'ouvrage des interventions en voirie sur les axes structurants est assurée par Valenciennes Métropole.

La conduite du projet est assurée dans le cadre d'un **Comité de Pilotage restreint** réunissant les deux élus, le SIVOM et l'A.M.O (DDE). Le comité de pilotage élargi associe l'ensemble des autres partenaires : Etat, Région, CDC, Département, CAF, les 2 bailleurs (V.H.H et PACT)

## LA PLACE DES HABITANTS DANS LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN : UN CHOIX ISSU D'UNE REFLEXION PARTENARIALE

Les élus des deux villes ont souhaité que les habitants soient impliqués au projet de renouvellement urbain. **Une mission d'assistance a donc été confiée à Arpenteurs et Périferia** afin d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en place d'une démarche de consultation et de co-production avec les habitants. Cette mission s'est déroulée **de juin à décembre 2002**.

Cette réflexion intervient au moment même où différentes études sont conduites (« Schéma d'équipements et de services », Etude « Fan-Cadre de vie », Etude de référentiel foncier, « Plan local d'urbanisme » ...) qui imposent l'obligation de concertation avec la population.

C'est parce qu'il est également apparu nécessaire de les articuler afin de prendre en compte au mieux les attentes et avis des habitants qu'une réflexion transversale sur la question de la place des habitants dans le processus de construction du projet a été mise à l'ordre du jour.

**Si les objectifs de départ portaient plus vers la mise en place d'un Atelier de Travail Urbain, le travail préparatoire réalisé avec les partenaires a amené les acteurs à un autre choix d'intervention : celui d'un programme d'actions diverses.** Le choix d'une stratégie d'information, de sensibilisation des habitants sur les questions urbaines a pris le pas sur l'hypothèse préalable de création d'un dispositif plus officiel et plus pérenne.

## **Le temps du travail préparatoire avec les partenaires : d'une idée préalable d'A.T.U à une démarche plus adaptée au local**

Une rencontre réunit dès juillet 2002 l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'information et de la concertation avec les habitants (maires, représentants du Conseil Régional, de la DDE, de la CAF, du centre social, des bureaux d'études, de Valenciennes Métropole, des services de la Ville).

Cette rencontre, nécessaire à l'appropriation du projet de renouvellement urbain par tous, fut suivie de trois journées d'atelier sur la période de septembre à novembre 2002 dont l'objectif était de définir le contenu d'un dispositif de concertation qui prenne en compte les objectifs de chacun et les pratiques de gouvernance locales du site.

### **Plusieurs interrogations étaient au cœur des échanges :**

- Quelles sont les attentes des différents acteurs concernés ?
- Quel sera le champ de concertation ?
- Quelle sera la place de ce dispositif dans les instances de décisions ?

Ces trois rencontres ont été d'abord l'occasion pour l'ensemble des professionnels mobilisés d'abord de **se familiariser avec un certain nombre de concepts** (information, concertation...). Elles ont également permis de resituer l'enjeu de la concertation dans le contexte du territoire, en posant la question du **niveau de concertation** (lieu d'écoute, rencontre, suivi...) **qui correspond le mieux au territoire et à ses acteurs**, dans un contexte de désinvestissement fort des acteurs associatifs. Elles ont favorisé la clarification des attentes réciproques des acteurs, les intérêts contradictoires et risques (à ne pas faire) et de cerner les objets possibles de concertation.

Enfin seulement, les questions des méthodes et outils ont été abordées : quel planning, quels lieux, quel pilotage, quelles modalités de restitutions, quel dispositif de communication ?

Au final, le dernier atelier a approfondi le contenu d'un programme de concertation qui est alors présenté comme le premier acte d'un processus durable d'échanges et d'information associant les habitants du quartier Blanc Misseron.

## **Le contenu du programme de concertation**

Le programme de concertation défini pour l'année 2003, à l'issue de ces rencontres préparatoires et piloté par le SIVOM est donc le fruit d'un travail partenarial. Quelques actions ont d'ores et déjà été réalisées :

**Une première phase de concertation** dans le cadre de **réunions thématiques associant les habitants dans le cadre du Schéma d'équipements et de services**. Afin de tester le projet d'Equipements et de Services (élaboré par le cabinet d'études HB Etudes et Conseils), **4 groupes de travail thématiques** ont réuni du 24 au 27 mars 2003 un total de plus de 150 participants autour des thèmes suivants :

- L'école, la culture, les loisirs...Quel projet pour le Blanc Misseron ?
- Dynamisme commercial et économique et facilité d'accès sur le Blanc Misseron »
- La santé au cœur du Blanc Misseron.
- Améliorer l'accès aux services publics et les services de proximité.

Ces réunions se sont déroulées à la Maison du GPV, située au cœur du quartier, par ailleurs symboliquement inaugurée au lancement de ces groupes thématiques.

Ces réunions étaient ouvertes à tous et en particulier aux habitants, lesquels ont été sensibilisés à la démarche au travers de la mobilisation de plusieurs moyens de communication : presse, relais par les professionnels et le tissu associatif local, information dans les boîtes aux lettres ...).

L'objectif de ces groupes thématiques était de confronter les scénarios d'équipements et de services avec les pratiques des usagers et leurs représentations des services offerts.

Dans l'ensemble, le nombre de participants a été jugé satisfaisant : une quarantaine de personnes présentes aux réunions. Ces rencontres ont été l'occasion de rassembler des participants autour du projet urbain à partir d'une thématique particulière. Il en résulte aujourd'hui une attente d'autant plus forte des partenaires et habitants. Sur le fond, il n'y a pas eu de remise en cause fondamentale des orientations présentées.

**La deuxième phase du plan de concertation** comprenait la participation durant l'année 2003 de 5 acteurs professionnels et habitants à la **Formation à l'Animation d'Espaces Publics de Débat** dans le cadre de laquelle a été conçue **une exposition itinérante** présentée à l'automne 2003 composée d'une maquette et de panneaux destinés à informer les habitants du projet et recueillir leur avis sur les futurs aménagements.

Le plan de concertation se poursuit actuellement au travers de **plusieurs actions** :

- l'organisation, avec l'appui du CAUE du Nord, **d'ateliers avec les enfants** (Ecoles Primaires et Collège) afin d'une part de les sensibiliser à l'environnement et au cadre de vie et d'autre part, de réfléchir avec eux sur le projet.
- **La poursuite de la réflexion sur la mise en place d'un Atelier de Travail Urbain** dès lors que les conditions préalables d'acculturation aux processus participatifs sont réunies.

**Trois volontés majeures** structurent ce programme :

- la volonté de **communiquer** afin d'assurer l'efficacité de la démarche : plusieurs moyens de communication sont déployés : bulletin municipal, articles de presse, télévision locale sur Crespin, tracts, relais par les associations locales.
- La volonté d'instaurer **une relation de confiance** avec les habitants,
- La volonté d'animer **une « chaîne d'animation locale »** mobilisant un maximum de partenaires afin que le projet soit ancré localement.

**Les enseignements de la démarche**

- la mobilisation d'un vaste réseau d'acteurs autour des questions d'information et de concertation permet d'identifier les attentes et les réticences de chacun et d'en débattre objectivement. La **concertation** est un **objet de débat entre partenaires**. Ce processus, qui présente néanmoins une certaine lourdeur, peut produire un effet de frein. La recherche du consensus en la matière est impossible.
- **la présence de prestataires externes** est un élément facilitateur pour l'appropriation collective des enjeux.
- **le contexte particulier propre à une petite ville** qui place les élus dans une relation de proximité avec les habitants est intégré dans la façon dont la concertation est abordée dans le cadre du projet de renouvellement urbain.
- **Des préalables** à la mise en place d'un outil plus formalisés ont été **clairement posés** : communication, relation de confiance, mobilisation des acteurs-relais.

### **Références documentaires**

- « Schéma d'équipements et de services », HB Etudes et Conseils, 2003
- « Etude FAN-Cadre de vie », Agence Sintive, Agence Thomas, Alfa, décembre 2003
- « Etude de référentiel foncier », SCET, 2002
- « Evaluation des coûts d'aménagements », SCET92, 2002-2003
- « Dossier de présentation à l'ANRU », DDE du Nord, juin 2004
- « Plan Local d'Urbanisme », BR Ingénierie, 2002-2004

**Référent local** : Alain Maire, Chef de Projet, SIVOM Crespin-Quiévrechain